

DEC122624DR08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7355 intitulée Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires et nommant Mme Valerie QUESNIAUX RYFFEL en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5/1/2012 ;

Considérant que Mme Florence SAVIGNY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28/06/2011 et 08/07/2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1 : Mme Florence SAVIGNY, Technicien de classe normale, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7355 à compter du 01/01/2012.

Mme Florence SAVIGNY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence SAVIGNY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17/7/2012

Valerie QUESNIAUX RYFFEL
Directeur de l'unité UMR n°7355

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 25/09/2012

Youssef TOURE
Président de l'Université d'Orléans
Le 21/09/2012

DEC122752dr08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Jean-Pierre GAZEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée en partenariat entre le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université de Poitiers, du 25 au 27 septembre 2007 et du 16 au 18 octobre 2007, d'une durée de 42 heures, au Futuroscope.

DECIDE :

Article 1 : M. Jean-Pierre GAZEAU, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Jean-Pierre GAZEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre GAZEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 05/09/2012